

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2385

30 septembre 2008

SOMMAIRE

Alifinco S.A.	114460	INL 1 S.à r.l.	114474
Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.	114476	IS European Services Sàrl	114476
Atlas Capital Group Holding S.A.	114466	IS Europe S.à r.l.	114473
Auber S.A.	114450	Kingreal Company S.A.	114474
Audiex S.A.	114448	KLC Holdings XIV S.A.	114451
AZ Electronic Materials Midco S.à r.l. ...	114448	Legion Portfolios (Luxembourg)	114452
Bigpoint GMTLP Lux JV S.à r.l.	114452	Luigi S.A.	114464
C3 Investments S.à r.l.	114449	Luxco Properties 8 Sàrl	114460
Cable & Wireless Luxembourg S.A.	114477	Luxpri Center S.A.	114465
Canna Luxembourg S.à r.l.	114465	Lux Trade Holding S.A.	114464
CEREP III Investment P S.à r.l.	114445	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	114468
CEREP Picasso 2 S.à r.l.	114445	Maldivina S.A.	114475
Conessa S.A.	114476	Oakville Invest Limited S.à r.l.	114466
Easydentic Luxembourg	114455	Orion Asset Germany III S.à r.l.	114475
Easylife Marketing S.à r.l.	114451	Orion Asset Germany S.à r.l.	114475
EPI Arkouda Bundesallee S.à r.l.	114464	Orion Asset Spain III S.à r.l.	114476
Euroter S.à r.l.	114477	Orion Asset UK III S.à r.l.	114467
Fares Finance S.A.	114461	Orion European 9 Investments S.à r.l. ...	114476
Finance Solutions S.à r.l.	114450	Orion Immobilien 1 S.à r.l.	114467
Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l.	114447	Pictet Europe S.A.	114449
Four J's Development Tools Participation S.A.	114461	Presidio Investments	114443
Gabita Sàrl	114444	Private Trustees S.A.	114448
GER LOG 1 S.A.	114469	Provimplux Opéra S.A.	114469
German Ground Lease Finance III S.A. ...	114434	Sion Investment S.à r.l.	114474
Golf Services S.A.	114467	SistemApsys S.à r.l.	114476
Growing Real Estate S.A.	114455	Société Financière d'Investissement	114477
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	114467	TA Reinsurance S.A.	114461
HM Réalisations S.A.	114447	Technicalux S.A.	114465
HSBC European Infrastructure Invest- ments 2	114444	Tevolux S.A.	114454
IF Three 1 S.à r.l.	114477	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	114449
IF Two 1 S.à r.l.	114480	Truck & Trailer S.à r.l.	114468
Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A.	114473	Weru Luxco S.à r.l.	114450
		Wieland Truck & Trailer S.à r.l.	114468

German Ground Lease Finance III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.523.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting German Ground Lease Finance III, a foundation (Stichting) incorporated under the laws of the Netherlands having its statutory office in the Netherlands at NL-1070 CA Amsterdam, Herengracht 450

being here represented by Max Mayer, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the firm name of "German Ground Lease Finance III S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or the Sole Director.

3. Object. The corporate object of the Company is to carry out one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to real estate receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties, by issuing securities the value or return of which depend on these risks. Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

b) acquire, directly or indirectly, risks relating to German law governed hereditary building rights, in particular through the acquisition of real estate funding notes;

c) sell, assign, pledge, charge or otherwise dispose of such securities and financial instruments and rights in such manner and for such compensation as the board of directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, rights, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, swap transactions, repo agreements, options, and other derivatives;

f) issue bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall reflect the risks acquired by the Company.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Bonds, notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, board of directors, external auditors

10. Board of Directors or Sole Director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by

fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the Board of Directors / Sole Director.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15. External auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

15.2 The external auditors are re-eligible.

16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only one shareholder and if the Company is managed by a Sole Director, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

17. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

17.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

17.2 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

17.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of shareholders, within the time limit of three (3) days.

17.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

17.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

17.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

17.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

17.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Thursday of June at 12:00 o'clock.

19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, liquidation

23. Dissolution, liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable Law

24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Transitory provisions

The first business year commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2008.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the three hundred and ten (310) shares as follows:

	Shares
Stichting German Ground Lease Finance III	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about EUR 4,450.-.

First resolutions of the sole shareholder

The above-named party, Stichting German Ground Lease Finance III, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, exercising the powers devoted to the general meeting of the shareholders of the Company passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

a) Mr Rolf Caspers, banker, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mrs Anja Lakoudi, banker, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mrs Heike Kubica, banker, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

3. Has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Rolf Caspers, banker, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Stichting German Ground Lease Finance III, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux NL-1070 CA Amsterdam, Herengracht 450

étant ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée « ne varietur » par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la "Société").

Titre I^{er} - Dénomination, siège, objet, durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi Titrisation").

1.2 La Société adopte la dénomination "German Ground Lease Finance III S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

3. Objet. L'objet de la Société est de faire une ou plusieurs opérations de titrisation sous et régies par la Loi Titrisation.

La Société peut participer à toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances immobilières, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes créances ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés cotées ou privées;

b) acquérir, directement ou indirectement, des risques liés à des «hereditary building rights» de droit allemand, en particulier par l'acquisition de real estate funding notes;

c) vendre, céder, mettre en gage, nantir ou autrement disposer de quelque façon que ce soit de ces créances, instruments financiers et droits de la manière et pour une rémunération telles que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera à cette occasion;

d) dans l'accomplissement de son objet, gérer ou utiliser de quelque façon que ce soit tous ses avoirs, droits, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, tous types de garanties, par voie d'hypothèque, nantissement, gage ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

e) dans le cadre de l'administration de ses biens, effectuer des prêts de titres, des swaps, des repos, conclure des contrats d'options et d'autres produits dérivés;

f) émettre des obligations, billets à ordre ou toute autre forme de titre représentatifs d'une dette ou titres de capital dont la valeur ou le rendement réfléchissent les risques acquis par la Société. La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses objets et qui peuvent promouvoir leur accomplissement ou développement.

4. Durée . La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'Administration ou Administrateur Unique.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un administrateur, appelé Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration / Administrateur Unique.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Réviseur d'entreprise.

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise doivent être affectés ou annulés du fait que un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, sont un administrateur, un collaborateur, un dirigeant ou un employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 16.3 soit respecté.

16.2 Tout Administrateur ou dirigeants de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société avec lesquels la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

16.3 Dans le cas où tout Administrateur de la Société aurait tout intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

16.4 S'il y a seulement un actionnaire et que la Société est administrée par un Administrateur Unique, par dérogation au paragraphe 16.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'administration ou de l'Administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

17.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

17.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

17.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

17.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

17.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin, à 12 h 00 heures.

19. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

23. Dissolution, liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

	Actions
Stichting German Ground Lease Finance III	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 4.450,- EUR.

Premières résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué et en exerçant les droits attribués à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prend les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014:

a) M. Rolf Caspers, banquier, résident au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

b) Mme Anja Lakoudi, banquier, résident au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mme Heike Kubica, banquier, résident au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

3. Est nommé Président du Conseil d'Administration:

d) M. Rolf Caspers banquier, résident au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008, Relation: LAC/2008/34163. — Reçu € 1250,- (mille deux cent cinquante Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008120073/206/540.

(080139144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 6 août 2008, Presidio Mezz Holdings LLC, détenteur des parts sociales de classe A de la Société, a cédé une part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 50,- à Presidio

Management Holdings LLC, une société organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de la Division des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 3715239.

Ainsi, depuis le 6 août 2008, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

- Presidio Mezz Holdings LLC: 374 parts sociales de classe A,
- Presidio Management Holdings LLC: 1 part sociale de classe A,
- Presidio Uno: 125 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Presidio Investments

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008118685/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

HSBC European Infrastructure Investments 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 5 septembre 2008 a renouvelé les mandats des gérants.

- Jean-Claude STOFFEL, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant A,
 - Bryn JONES, Westwood St Dunstan, Mayfield, East Sussex, TN206DS, Royaume-Uni, gérant A,
 - Sébastien POCHON, 3 Metropolis Apartments, Shipka Road, GB-SW129QU, London, Royaume-Uni, gérant A
 - Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant B,
 - Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant B.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 2, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008118687/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Gabita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 121.818.

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Gabriela ACHITEL, serveuse, demeurant à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves,

associée unique de la société GABITA SARL, avec siège social à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B121.818, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 novembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2457 du 30 décembre 2006. La comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège de Senningen à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

114445

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse à L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ACHITEI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 2008. REM 2008/1145. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008119023/218/31.

(080137463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**CEREP Picasso 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP III Investment P S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.022.

In the year two thousand and eight, on the twenty third of July,

Before M^e Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III France S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.286 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP III Investment P S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.022 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, prenamed, on 25 June 2008 and whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

since the incorporation of the Company, the Articles have not been amended; hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time and article 13.2 of the Articles of the Company.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, notary clerk, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "CEREP III Investment P S.à r.l." into "CEREP Picasso 2 S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **1. Form - corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of "CEREP Picasso 2 S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles"). "

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286 ("Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP III Investment P S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.022 et constituée selon un acte dressé par M^e Elvinger, prénommé, le 25 juin 2008 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée et l'article 13.2 des Statuts de la Société.

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "CEREP III Investment P S.à r.l." en "CEREP Picasso 2 S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **1. Forme - dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CEREP Picasso 2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts")."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. LAC/2008/34357. - Reçu vingt-quatre euros, Droit fixe € 12 + double droit € 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008119020/211/86.

(080137916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Flex-N-Gate Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.204.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 8 septembre 2008 que ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l., représentée par Messieurs Richard Brekelmans et Johan Dejans, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 8 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Johan Dejans en tant que gérant de la Société avec effet au 8 septembre 2008, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Richard Brekelmans
- M. Fabian Ramos
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008118693/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

HM Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 91.716.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme «HM REALISATIONS S.A.», (RC No B 91.716), avec siège à L-7460 Prettange, 5A, rue de la Montagne, constituée suivant acte notarié du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C No 289 du 18 mars 2003,

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 5 février 2007, publié au Mémorial C No 1135 du 12 juin 2007,

lequel nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur avec bilan à l'appui.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société, avec effet au 19 décembre 2007.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 janvier 2008. - Reçu: douze euros, EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 janvier 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008119160/207/30.

(080138060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Private Trustees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 74.700.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 5 août 2008 à 18.00 heures à Luxembourg

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de la société, de:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, demeurant 31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2010:

- Laetitia AHLIN, née à Lausanne le 16 juin 1971, demeurant Chemin du petit vignoble, 7CH-1162 Saint Prex.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008118695/6709/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.231.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.424.

Dépôt rectificatif sur la publication du 04/05/2007 N° 07/57233

La durée du mandat de Monsieur Jean-François Félix et du mandat de Monsieur Robert L. Rosner en tant que gérants de la Société est indéterminée.

Avec effet au 30 mars, 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre, 2008.

Pour AZ Electronic Materials Midco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118697/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.469.

L'adresse d'un administrateur de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant au 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2008118982/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 135.066.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à.r.l.

Mr. Andreas Demmel

Un mandataire

Référence de publication: 2008118734/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.573.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 30 juin 2008

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques de Saussure, Daniel Wanner, Jürg Egli, Philippe Liniger, Marc Pictet et Patrick Schott sont reconduits pour une année, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 24 avril 2009;
2. L'adresse professionnelle de Messieurs Jacques de Saussure, Daniel Wanner, Jürg Egli, Philippe Liniger devient Route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73, Suisse.
3. Le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est reconduit pour une période d'une année, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 24 avril 2009.

Pour extrait conforme et mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Europe S.A.

Dominique Brankaer / Patrick Schott

Sous-Directrice / Directeur adjoint

Référence de publication: 2008118735/52/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

C3 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.858.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Jean-Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2008119450/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04289. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weru Luxco S.à.r.l.

Mr. Andreas Demmel

Un mandataire

Référence de publication: 2008118736/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.199.

—
EXTRAIT

Depuis le 7 décembre 2007, l'associé unique de la Société a pris le nom de AXA Life Ltd / AXA Leben AG / AXA Vie SA / AXA Vita SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008118738/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue extraordinairement en date du 4 août 2008 que:

L'assemblée a renouvelé le mandat de la société BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486 pour une durée allant jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118974/1161/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Easylife Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.826.

Il résulte des décisions prises en date du 1^{er} septembre 2008 par l'associé unique de la société Easylife Marketing Sàrl les décisions suivantes:

1. Demission du gérant Colm SMITH né le 16 novembre 1974 à Dublin Irlande, ayant pour adresse professionnelle 16, rue Beck L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Easylife Marketing Sàrl
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008118741/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

KLC Holdings XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.990.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XIV S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of Category A / Director of Category B and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008119299/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Bigpoint GMTP Lux JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.155.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs transferts de parts sociales en date du 11 août 2008:

1) que Universal Studios International B.V. a transféré à Peacock European Holdings B.V., régie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hagedoorplein 2, NL-1031 BV Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34305631, 9.000 parts sociales.

2) que GE Equity Investments B.V. a transféré à Peacock European Holdings B.V., régie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hagedoorplein 2, NL-1031 BV Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34305631, 9.000 parts sociales.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de la façon suivante:

- 18.000 parts sociales détenues par Peacock European Holdings B.V.; et
- 18.000 parts sociales détenues par Bigpoint GMT Lux S.à r.l.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008118746/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Legion Portfolios (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.127.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of August, before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary, on 7th April, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") dated 25th May, 2000.

The Company was dissolved and put in liquidation by a decision of the extraordinary general meeting of the Company's shareholders held on 29th November, 2006 with effect from 29th December, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial dated 21st May, 2007.

The meeting was opened by Mr Jean-Pierre HOLLANDERS, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Mrs Denise OUTHWAITE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Géraldine ASTGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To hear and approve the report of BDO Compagnie Fiduciaire as liquidator and to hear the report of Ernst & Young as auditor of the liquidation of the Company.

2. To grant discharge to BDO Compagnie Fiduciaire for the performance of his duties as liquidator.

3. To decide the close of the liquidation of the Company.

4. To entrust HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. with the safekeeping (for a period of 5 years ending on 11 August, 2013) of the Company's accounting documents, books, registers and other documents.

5. To decide the deposit in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg of the proceeds, if any, which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and

by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on to all the shareholders.

IV. That no quorum is required for the present extraordinary general meeting and that the resolutions will be passed if approved by a simple majority of the present or represented shares.

V. It appears from the attendance list that, out of the 22,395.663 shares in issue, 78.598 shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting with 78.598 votes in favour resolves to approve the report of BDO Compagnie Fiduciaire as liquidator and to acknowledge the report of Ernst & Young as auditor of the liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting with 78.598 votes in favour resolves to grant discharge to BDO Compagnie Fiduciaire as liquidator for the performance of his duties.

Third resolution

The meeting with 78.598 votes in favour resolves to close the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The meeting with 78.598 votes in favour resolves to entrust HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, with the safekeeping (for a period of 5 years ending on 11 August, 2013) of the Company's accounting documents, books, registers and other documents.

Fifth resolution

The meeting with 78.598 votes in favour resolves that the proceeds, if any, which could not be paid to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en liquidation LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, le 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2000. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Jean-Pierre HOLLANDERS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que président.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Denise OUTHWAITE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. D'entendre et approuver le rapport de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que liquidateur et d'entendre le rapport d'Ernst & Young en tant qu'auditeur de la liquidation de la Société.

2. De décharger BDO Compagnie Fiduciaire de l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur.

3. De décider de la clôture de la liquidation de la Société.

4. De charger HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. de la conservation (pour une période de 5 ans s'achevant le 11 août 2013) des documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société.

5. De décider le dépôt en séquestre des montants, s'il en est, qui n'auront pas pu être distribués aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. Que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé à tous les actionnaires le

IV. Que les résolutions seront adoptées sans quorum par une majorité simple des actions présentes ou représentées.

V. Il résulte de la liste de présence que des 22.395,663 actions en circulation, 78,598 actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée avec 78,598 voix en faveur décide d'approuver le rapport de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que liquidateur.

Seconde résolution

L'assemblée avec 78,598 voix en faveur décide de décharger BDO Compagnie Fiduciaire de l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée avec 78,598 voix en faveur décide la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée avec 78,598 voix en faveur décide de charger HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. de la conservation (pour une période de 5 ans s'achevant le 11 août 2013) des documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée avec 78,598 voix en faveur décide le dépôt en séquestre des montants, s'il en est, qui n'auront pas pu être distribués aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-P. HOLLANDERS, D. OUTHWAITE, G. ASTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008. Relation: LAC/2008/34546. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118774/242/129.

(080137800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Tevolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.587.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Howald, le 16 juillet 2008

Participants:

- Monsieur Romain MIKOS;
- Monsieur René MIKOS;

- Monsieur Jean-Paul BUFFADINI;

Tous les membres du conseil d'administration se déclarent d'accord à délibérer sans convocation spéciale et préalable et par voie circulaire, ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour. Ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

Le conseil d'administration se réfère à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2008 et décide, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de nommer Monsieur René MIKOS administrateur-délégué de la Société avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion journalière et encore en toutes affaires bancaires. Son mandat expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est clos.

Signatures: Romain MIKOS, René MIKOS, J.-P. BUFFADINI.

Enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 29 juillet 2008. Référence: LSO/CS/11700. — Reçu (€): quatorze. Droit d'Enregistrement: 12.- €, Droit de timbre: 2.- €, Total: 14.- €.

Le Receveur (signature).

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 2008.

Notaire Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008118750/8085/27.

(080137429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Growing Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.773.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 août 2008

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Harald CHARBON. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques comme suit:

* Mr Harald CHARBON, Administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Mr François LANNERS, Administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Ms Noëlle PICCIONE, Administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Copie certifiée conforme

GROWING REAL ESTATE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008118955/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Easydentic Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.495.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

a comparu:

"EASYDENTIC", une société anonyme de droit français, établie et ayant son siège au Parc de la Duranne L'Adamantin, 130, av. Archimède, B.P. 60454, F-13592, Aix-en-Provence Cedex 3,

ici représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 20 août 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "EASYDENTIC LUXEMBOURG" (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- la conception, l'assemblage et la distribution de produits biométriques;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets, marques concernant ces activités;
- l'acquisition, la détention, la cession de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes, dans le capital de sociétés luxembourgeoises et étrangères dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de l'objet social;
- la gestion desdites participations et l'administration des entreprises;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, complémentaire ou connexe.

Art. 4. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de mai à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "EASYDENTIC S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Monsieur Patrick FORNAS, président directeur général, né le 27 mars 1963 à Sainte-Colombe, France et résidant au 7, avenue du Général Preaud, F-13100, Aix En Provence, France;
 - Monsieur Anice CHEBOUT, administrateur de société né le 28 octobre 1967 à Boghni, Algérie et résidant au 1, place Louis de Funes, F-92400, Courbevoie, France;
 - Monsieur Marc LIGONESCHE, secrétaire général, né le 9 mai 1976 à Marseille, France et résidant au 23, Traverse du Roi de Pique, F-13012, Marseille, France.
3. A été nommée commissaire aux comptes:

"DAMIEN PETIT, Réviseur d'entreprises", une société privée à responsabilité limitée unipersonnelle soumise au droit belge, ayant son siège social au 6, avenue Princesse Paola, B-1410 Waterloo, Belgique, inscrite au Registre du Commerce belge sous le numéro d'entreprise 0458.881.264.
4. Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, il est décidé de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Patrick FORNAS, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.
6. L'adresse de la Société est établie au 6C, parc d'Activité Syrdall à L-5365, Munsbach.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11287. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5%= 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008119990/239/226.

(080138762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Luxco Properties 8 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.156.

Avis aux fins de publication au Mémorial

Il résulte d'un acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, daté du 3 septembre 2008, contenant assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Luxco Properties 7 Sàrl, ayant son siège à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, RCS Luxembourg B 132163, que lors de ladite assemblée générale, il a été notamment décidé d'augmenter le capital de la société à responsabilité limitée Luxco Properties 7 Sàrl à concurrence de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124359

et libérées intégralement par apport en nature de cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée Luxco Properties 8 Sàrl (représentant la totalité de son capital social)

Il en résulte donc que Luxco Properties 7 Sàrl, ayant son siège à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, (RCS Luxembourg B 132163) est propriétaire de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée Luxco Properties 8 Sàrl.

Pour la société Luxco Properties 8 Sàrl

Suit signature

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 8 septembre 2008. Référence: LSO CU/02045. — Reçu quatorze euros (EUR 14,-). Droit d'Enregistrement: 12,- + Droit de timbre: 2,- = 14, -.

Pour le Receveur

(suit signature)

Délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008118754/220/33.

(080137585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.045.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1^{er} septembre 2008

1. MM. Gérard BIRCHEN, Sinan SAR et Jacques CLAEYS ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALIFINCO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120032/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

114461

TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 97.825.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 mars 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur John Bredvig, demeurant à H.C. Andersens Boulevard 18, 1787 Copenhagen V, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Soren Iversen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 11 mai 2008

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur John Bredvig comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Soren Iversen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2008.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Messieurs John Bredvig, Henrik Thorlacius-Ussing, Lasse Jensen, Keld Boeck et Madame Pia Laub von Gottberg comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TA Reinsurance S.A.

Signature

Référence de publication: 2008118961/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Four J's Development Tools Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 107.713.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2008 que:

- Monsieur Jean-Georges SCHWARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil-Malmaison (France), Maître Charles DURO, avocat, et Maître Marianne GOEBEL avocat, demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118962/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

—
L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de FARES FINANCE S.A., société anonyme ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 65.229, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 24 septembre 1998. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1907 du 6 septembre 2007.

L'Assemblée est présidée par M. Eric Vanderkerken, Team Director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Mme Sylvie Abtal Cola, Team Director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Claudia Bertinetti, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente mille sept cent cinquante-deux (30.752) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée et ont renoncé à toutes formalités de convocation à celle-ci. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut décider valablement de tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de porter la durée des mandats des administrateurs à six (6) ans à compter de la présente assemblée.

2. Désignation des administrateurs conformément à l'article 6 des statuts de la société.

3. Décision à prendre de modifier l'article 8 des statuts de la société afin de préciser les pouvoirs du Conseil d'Administration dans le cadre de l'objet social de la société. La rédaction proposée est la suivante: "Afin de réaliser cet objet le Conseil d'Administration peut recourir, en tous lieux, à tous actes de gestion et/ou de disposition ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, sans aucune exception, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation dudit objet social ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaires".

4. Décision à prendre d'approuver l'engagement de non cession des parts de la société Farès Luxembourg S.A. détenues par la société sauf en faveur des actionnaires de COFIA (filiale de la société Farès Luxembourg S.A., elle-même filiale de la société Farès Finance S.A.) et de Farès Luxembourg S.A. dans le cadre:

a. Du financement par prêt hypothécaire en date du 9 juillet 2008 consenti par la société BNP Paribas d'une partie du prix et des frais liés à l'acquisition de biens immobiliers sis "Les Collines de l'Arche" - Immeuble Concorde F - à La Défense, par C.O.F.I.A.

b. Du refinancement par le prêt susvisé en date du 9 juillet 2008 consenti par la société BNP Paribas des dettes bancaires existantes de C.O.F.I.A.

5. Décision à prendre d'approuver l'engagement de la société vis-à-vis de la société BNP Paribas, de maintenir la répartition actuelle du capital social de la société Farès Luxembourg S.A., en ce que la société est associée majoritaire et ce dans le cadre du prêt accordé par BNP Paribas en date du 9 juillet 2008 à la société COFIA.

6. Décision à prendre de donner pouvoir à M. Jacques PANCERA, Président de la société COFIA de signer un acte notarié constatant les engagements susmentionnés souscrits par la société dans le cadre du prêt accordé par BNP Paribas en date du 9 juillet 2008 à la société COFIA et ce conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Après due et prudente délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de porter la durée des mandats des administrateurs à six (6) ans à compter de la présente assemblée.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour une durée de six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires."

114463

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer quatre administrateurs, conformément à l'article 6 des statuts de la société:

- Jacques PANCERA, demeurant professionnellement 76, route de la demi-lune, les Collines de l'Arche, 92057 Paris La Défense, France,
- Mohammed AL-AMOUDI, demeurant professionnellement à Elysée Center, SA - P.O. 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite,
- Sylvie ABTAL COLA, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,
- Eric VANDERKERKEN, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Aucune rémunération ne sera perçue par ces administrateurs dans le cadre de leur fonction.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société leur mandat est fixé pour un terme de six (6) ans à compter de la tenue de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la société afin de préciser les pouvoirs du conseil d'administration.

En conséquence, il est ajouté à l'article 8 des statuts:

"Afin de réaliser l'objet social, le Conseil d'Administration peut recourir, en tous lieux, à tous actes de gestion et/ou de disposition ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, sans aucune exception, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation dudit objet social ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaires".

Le reste de l'article est inchangé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'engagement de non cession des parts de la société Farès Luxembourg S.A. détenues par la société sauf en faveur des actionnaires de COFIA (filiale de la société Farès Luxembourg S.A., elle-même filiale de la société Farès Finance S.A.), des actionnaires de la société et des actionnaires de Farès Luxembourg S.A. dans le cadre:

- a. Du financement par prêt hypothécaire en date du 9 juillet 2008 consenti par la société BNP Paribas d'une partie du prix et des frais liés à l'acquisition de biens immobiliers sis "Les Collines de l'Arche" - Immeuble Concorde F - à La Défense, par C.O.F.I.A.
- b. Du refinancement par le prêt susvisé en date du 9 juillet 2008 consenti par la société BNP Paribas des dettes bancaires existantes de C.O.F.I.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'engagement de la société vis-à-vis de la société BNP Paribas - dans le cadre du prêt accordé par BNP Paribas en date du 9 juillet 2008 à la société COFIA - de maintenir la répartition actuelle du capital social de la société Farès Luxembourg S.A., en ce que la société est associé majoritaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à M. Jacques PANCERA, Président de la société COFIA de signer tous documents et/ou acte notamment notarié constatant les engagements susmentionnés souscrits par la société dans le cadre du prêt accordé par BNP Paribas en date du 9 juillet 2008 à la société COFIA et ce conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, S. Abtal Cola, Cl. Bertinetti, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35426. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008119517/212/115.

(080139175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

EPI Arkouda Bundesallee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.604.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 109.988.

—
EXTRAIT

EPI Orange Holdings S.à r.l., dénonce par la présente le siège social sis au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de la société EPI Arkouda Bundesallee S.à r.l. société enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 109.988, avec effet rétroactif au 17 août 2007, date à laquelle EPI Orange Holdings a vendu toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la société EPI Arkouda Bundesallee S.à r.l. constituant 100% du capital social de EPI Arkouda Bundesallee Sàrl.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour réquisition
Yves Barthels
Représentant légal

Référence de publication: 2008118963/6902/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Lux Trade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 80.826.

—
Veuillez prendre note de ma démission d'administrateur, pour lequel vous m'aviez donné mandat, ce avec effet immédiat.

Mondercange, le 06.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118966/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Luigi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.014.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Dino GIUSTI, industriel, demeurant 29, Via Toniolo, I-31028 VAZZOLA, Italie, Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118986/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

114465

Technicalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 36.400.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 août 2008 que:
L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2007:

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- Madame Stéphanie LACROIX, juriste, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes 2007:

- La société anonyme BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118975/1161/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 104.357.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANNA Luxembourg S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118978/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Luxpri Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.448.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

LUXPRI CENTER SA

Signature

Référence de publication: 2008119204/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2008, réf. DSO-CU00124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080138291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Oakville Invest Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.386.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 5 septembre 2008 que:

- les mandats des gérants étant venus à échéance, l'associé unique a décidé de renommer pour une période de trois ans:

- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano et
- * Monsieur Gérald Calame.

Leurs mandats prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 et qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

- L'associé unique confirme que le conseil de gérance de la Société Oakville Invest Limited S.à r.l. est actuellement composé comme suit:

- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano; et
- * Monsieur Gérald Calame.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula / Jorge Perez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008118976/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Atlas Capital Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Hugues Marc LAMOTTE, homme d'affaires, demeurant 188, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse
- Monsieur Patrick MURRAY, expert-comptable, demeurant au 32, Bolingbroke road, W14 0AL Londres, Royaume-Uni
- Monsieur Hervé JAVICE, conseiller en placements, demeurant au 17b Heath Drive, NW3 7SL Londres, Royaume-Uni
- Monsieur Peter OGDEN, administrateur de sociétés, demeurant à Island of Jethou, Guernsey GY1 4AB
- Monsieur Tom STENDAHL, administrateur de sociétés, demeurant au 61, Chemin de Clambin, Chalet Tallis, CH-1936 Verbier, Suisse.

Est nommé commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant respectivement sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008118988/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Golf Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 45.592.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 26 août 2008 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Antonie SCHULLER, demeurant Graaf Willem da Oudelaan, 31, aux Pays-Bas, Monsieur Jeroen van der WOORD demeurant Schoolpad, 4, aux Pays-Bas et la société TRADMAN NETHERLANDS B.V. (anciennement AMICORP NETHERLANDS B.V.) ayant son siège social à Amsterdam ont été réélus au poste d'Administrateurs de la société, Madame Josina van Dam, demeurant 8, Laan Van Kronenburg NL-1183 AS Amstelveen, a été nommée comme nouveau Commissaire aux comptes pour une durée de 1 an.

L'ensemble de leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118980/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 12.035.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2008 l'associée de la Société, Gunnebo France, une société de droit français, a transféré toutes les 1.999 parts sociales de la Société à Gunnebo Holding Nederland BV, une société de droit néerlandais, constituée aux Pays-Bas avec siège social au 60 Mercuriusstraat, 7006 RM Doetinchem, Pays-Bas et immatriculée au Centraal Gelderland in Arnhem aux Pays-Bas sous le numéro 09004611 0000, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008118981/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Orion Asset UK III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion Immobilien 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008119234/239/13.

(080138223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Wieland Truck & Trailer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Truck & Trailer S.à r.l.).**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 94.070.

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

die Aktiengesellschaft WIELAND INVEST S.A., H.G.R. Luxemburg B Nummer 90518, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grossherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Bevollmächtigter, handelnd wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TRUCK & TRAILER S.à r.l.", mit Sitz in L-5324 Contern, la, rue des Chaux, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 94070, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 783 vom 25. Juli 2003, und dass ihre Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 1208 vom 20. Juni 2007, und am 8. August 2008, noch nicht veröffentlicht,

- dass das Gesellschaftskapital der vorgenannten Gesellschaft "TRUCK & TRAILER S.à r.l." auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt ist, dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfzig Euro (25,- EUR),

- dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft "TRUCK & TRAILER S.à r.l." ist,

- dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, folgenden Beschluss gefasst hat:

Beschluss

Die Komparentin beschliesst, die Firmenbezeichnung "WIELAND TRUCK & TRAILER S.à r.l." anzunehmen und Artikel 2.- der Satzung entsprechend abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "WIELAND TRUCK & TRAILER S.à r.l." an."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008. Relation GRE 2008/3560. - Reçu douze euros, 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. September 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008119019/231/44.

(080137807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 22 juillet 2008

Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 juin 2008.

Monsieur John Kleynhans, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 30 juin 2008, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

114469

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 66, Avenue Victor Hugo, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-3134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008119231/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119205/9356/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Provimplux Opéra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.611.

—
In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company a société anonyme, denominated "Provimplux Opéra SA" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 88 611.

The Company was incorporated on 8th August 2002, by a deed of the notary public Maître Jacques Delvaux, published in the Mémorial C on 9th October 2002, number 1 459, page 70 025.

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 19 November 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 42 of January 15th, 2003, page 1973;
- a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 29 January 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 315 of Mars 24th, 2003, page 15100;
- a deed of Maître Jacques Delvaux, dated 19 June 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1776 of August 22nd, 2007, page 85240;
- a deed of Maître Jacques Delvaux, dated 20 June 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1763 of August 21st, 2007, page 84582.

The meeting of shareholders is presided by Mr Nicolas Charbonnet, lawyer, residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary Ms Dorothee Pirson, lawyer residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer M^e Nicolas Charbonnet, prenamed,

l) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the issued shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

1. Presentation and approval of the report of the statutory auditor relating to the annual accounts as at 31 December 2007;
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2007;
3. Allocation of the results of the financial year ended on 31 December 2007;
4. Discharge given to the board of directors and to the statutory auditor for their duties performed from the 1st January 2007 to 31st December 2007;
5. Presentation and approval of the report of the statutory auditor relating to the interim balance sheet of the Company as at 30 June 2008 or any date thereafter (the "Liquidation Date");
6. Approval of the interim balance sheet of the Company as at the Liquidation Date;
7. Discharge given to the board of directors and to the statutory auditor for their duties performed from the 1st January 2008 until the Liquidation Date;
8. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
9. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
10. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The Meeting DECIDES to approve the statutory auditor's report relating to the 2007 annual accounts.

Second resolution

The meeting DECIDES to approve the annual accounts as at 31st December 2007 on the basis of the statutory auditor's report.

Third resolution

The meeting DECIDES to carry forward the profit of € 9,878,175.96 to the next financial year.

Fourth resolution

The meeting DECIDES to grant full discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor for the exercise of their mandates from 1st January 2007 to 31st December 2007.

Fifth resolution

The Meeting DECIDES to approve the statutory auditor's report relating to the financial statements as at 30 June 2008.

Sixth resolution

The meeting DECIDES to approve the interim balance sheet as at 30 June 2008 on the basis of the statutory auditor's report.

Seventh resolution

The meeting DECIDES to grant full discharge to the members of the board of directors and the statutory auditor for the exercise of their mandates from 1st January 2008 until the date of the present meeting.

Eighth resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting DECIDES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Ninth resolution

The meeting DECIDES to appoint Gestor Société Fiduciaire, Sàrl, having its registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 36 079, as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euros).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Provimplux Opéra SA" (la "Société"), ayant son siège social à 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88 611.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 8 août 2002 par-devant le notaire Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C du 9 octobre 2002, numéro 1 459, page 70 025.

Les statuts ont été modifiés par les actes notariés suivants:

- un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 15 janvier 2003, page 1973;

- un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 du 24 mars 2003, page 15100;

- un acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1776 du 22 août 2007, page 85240;

- un acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 du 21 août 2007, page 84582.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Charbonnet, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Nicolas Charbonnet, précité.

I) L'actionnaire représenté à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par les mandataires de l'actionnaire représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'actionnaire représenté, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions qui suivent:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels au 31 décembre 2007;

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Allocation du résultat des comptes annuels au 31 Décembre 2007;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007;
5. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes concernant les états financiers de la Société au 30 juin 2008 ou toute date ultérieure (la «Date de Mise en Liquidation»);
6. Approbation des états financiers de la Société à la Date de Mise en Liquidation;
7. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la Date de Mise en Liquidation;
8. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
9. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
10. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée DECIDE d'approuver le rapport commissaire aux comptes portant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Seconde résolution

L'assemblée DECIDE d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée DECIDE de reporter le bénéfice s'élevant à € 9,878,175.96 au prochain exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée DECIDE de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée DECIDE d'approuver le rapport commissaire aux comptes portant sur les états financiers au 30 juin 2008.

Sixième résolution

L'assemblée DECIDE d'approuver les comptes intérimaires au 30 juin 2008 établis sur base du rapport du commissaire aux comptes.

Septième résolution

L'assemblée DECIDE de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2008 à la date de la présente assemblée.

Huitième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Neuvième résolution

L'assemblée DECIDE de nommer comme liquidateur Gestor Société Fiduciaire Sàrl, ayant son siège social à 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.079.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de non concordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Charbonnet, Pirson, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008. LAC / 2008 / 28982. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008119165/202/203.

(080138504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

— EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119229/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 24.727.

— AUSZUG

In der Hauptversammlung vom 23. Juni 2008 wurden die Verwaltungsratsmandate folgender Personen erneuert:

- Herr Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg

- Herr Jörg Günster, Dipl. Ing., 9 Antoniusstr., D-66780 Rehlingen-Siersburg

Herr Dirk Schenke, Dipl.-Kfm, Am Sonnenhang 50, D-45289 Essen, wurde als neues Verwaltungsratsmitglied bestimmt.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Der Gesellschaftssitz wurde von 19, rue de Bitbourg in L-1273 Luxembourg auf 249, rue de Beggen in L-1221 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 24. Juli 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008119188/304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.305.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119225/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Sion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.567.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2008

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008119242/5065/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Kingreal Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.634.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 juillet 2008

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale, accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre Hoffmann, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, avec effet rétroactif au 11 juin 2008.

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'administrateur de quatre à trois.

Pour extrait conforme
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008120069/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Maldivina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 84.104.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MAL-DIVINA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 août 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2008. Relation: EAC/2008/10894.

- que la société «MALDIVINA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social aux 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84 104,

constituée suivant acte notarié du 10 octobre 2001 et publié au Mémorial C numéro 1081 du 28 novembre 2001; au capital social de EUR 780.000,- (sept cent quatre-vingt mille euros) représenté par 780 (sept cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

se trouve à partir de la date du 11 août 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 juillet 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008119183/239/29.

(080138066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Orion Asset Germany III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Orion Asset Germany S.à r.l.).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008119235/239/13.

(080138227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50806 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008119236/211/12.

(080138460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.938.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119233/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Conessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 85.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2008.

Patrick SERRES
Notaire

Référence de publication: 2008119238/8085/12.

(080138470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Orion Asset Spain III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion European 9 Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008119240/239/13.

(080138149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Cable & Wireless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 68.302.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119255/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04394. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.316.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119247/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Euroter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008119182/242/12.

(080138490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

SFI, Société Financière d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.534.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal, (RCS Luxembourg N ° B 127584)

2) Monsieur Francis GRENIER, homme d'affaires, né le 19 juillet 1963 à La Bassée (F), demeurant à F-59290 WAS-QUEHAL, 31, rue Lamartine

tous deux ici représentés par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés demeurant à Leudelange, agissant pour la comparante sub. 1 en sa qualité de gérant et pour le comparant sub. 2. en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 août 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et tous ceux qui en deviendront actionnaires par la suite:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Société Financière d'Investissement" en abrégé «SFI».

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont toutes au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membre un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication, étant admis.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la cosignature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de juin de chaque année à dix-neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable avant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions devront être prises à une majorité de quatre-vingt-dix (90%) pour cent des voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées et libérées à concurrence de 55% de la manière suivante:

1.- Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, prénommée a souscrite six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune par des versements en espèces pour un montant total de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), somme qui se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

2.- Monsieur Francis GRENIER, prénommé, a souscrit quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune par un apport en nature de 900 actions de la société par actions simplifié CGH, une société de droit français, ayant un capital social de 45.000,00 EUR, représentée par 4.500 actions d'une valeur nominale de 10,00 EUR, ayant établi son siège social à F-62500 Saint Martin au Laert, Zone Industrielle du Fond Squin, inscrite au Registre de Commerce de Saint Martin Omer sous le numéro 440.173.029.

Les actionnaires fondateurs agissant comme ci-avant en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, le 14 août 2008, et signé par M. Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, dans lequel les parts sociales ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur bases de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Les transferts à la Société des actions de CGH seront entrés dans le registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 7.250,- EUR.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) M. Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés né le 25 octobre 1952 à Kinshasa, demeurant professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - b) M. Francis GRENIER, administrateur de sociétés né le 19 juillet 1963 à La Basée, demeurant 31, rue Lamartine, F-59290 WASQUEHAL
 - c) Goudsmit & Tang Management Company Sàrl ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41819
- 3) Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales Sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45066, est nommé commissaire aux comptes.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) L'adresse du siège de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34154. — Reçu € 5.000,- (cinq mille euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008120081/206/158.

(080139248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119248/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03168. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080138536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.